



Société inscrite au Tableau de l'OECT
Membre du réseau DFK International
92, Avenue Abdelaziz Thaalbi 1004 El Menzah 9 A-Tunis
Tél. : 00 216 71 880 933 – 00 216 71 887 294
Fax. : 00 216 71 872 115
E-mail : cmc@hexabyte.tn



LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL

Société inscrite au Tableau de l'OECT
Membre de CPA International
9, Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



GRUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 Décembre 2009

Avril 2010

S O M M A I R E

I. RAPPORT

- Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2009

II. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31-12-2008

- Bilan consolidé
- Etat des engagements hors bilan consolidé
- Etat de résultat consolidé
- Etat des flux de trésorerie consolidé
- Notes aux états financiers consolidés

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE
« BANQUE NATIONALE AGRICOLE »
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

En exécution de la mission d'audit des états financiers consolidés du Groupe « BANQUE NATIONALE AGRICOLE », nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la « BANQUE NATIONALE AGRICOLE » arrêtés au 31 Décembre 2009, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Les états financiers consolidés ci-joints, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2009, font apparaître un total bilan net de 6 015 099 Mille Dinars, des capitaux propres du Groupe de 505 291 Mille Dinars y compris un résultat de l'exercice s'élevant à 46 029 Mille Dinars.

I - Opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints du Groupe « BANQUE NATIONALE AGRICOLE » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er Janvier 2009 au 31 Décembre 2009.

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Sur la base des diligences accomplies et à notre avis, les états financiers consolidés du Groupe « BANQUE NATIONALE AGRICOLE » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, ainsi que les résultats des opérations et les flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II - Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la Loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers consolidés du Groupe « BANQUE NATIONALE AGRICOLE » arrêtés au 31 Décembre 2009.

Dans le cadre de notre audit et en application de l'article 3 (Nouveau) de la Loi n° 94-117, portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers de la société mère. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler certaines insuffisances au niveau du système d'information et de contrôle interne de la banque.

Tunis, le 26 Avril 2010

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

P/ GAC – CPA International
Chiheb GHANMI

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31/12/2009**

- **BILAN CONSOLIDE**
- **ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE**
- **ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**
- **ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**
- **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2 009	2 008 ^(*)
A C T I F			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT		427 595	168 321
Créances sur les établissements bancaires	3	113 537	73 159
Créances sur la clientèle	4	4 288 897	4 467 447
Portefeuille commercial	5	622 559	636 905
Portefeuille d'investissement	6	273 894	281 912
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	19 067	19 877
Valeurs immobilisées		55 698	49 975
Ecarts d'acquisition (Goodwill)		51	59
Autres actifs	8	213 801	209 864
<i>Total de l'actif</i>		6 015 099	5 907 519
P A S S I F			
Banque centrale, CCP		1	8
Dépôts et avoirs des établissements bancaires		15 696	210 964
Dépôts de la clientèle		4 317 470	4 126 698
Emprunts et ressources spéciales		566 035	580 114
Autres passifs	9	224 455	230 494
<i>Total du passif</i>		5 123 657	5 148 278
Intérêts minoritaires		386 151	342 953
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital émis (32 millions d'actions de VN = 5 DT au 31/12/2009)		160 000	100 000
Capital non appelé		(25 000)	-
Actions propres et d'auto-contrôle	10	(2 681)	(6 122)
Réserves consolidées	11	195 778	158 786
Autres capitaux propres consolidés	12	131 165	130 359
Résultat de l'exercice, part du groupe	13	46 029	33 265
<i>Total des capitaux propres, part du groupe</i>		505 291	416 288
<i>Total passif et capitaux propres</i>		6 015 099	5 907 519

(*) Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note 1)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 009	2 008
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	<u>714 665</u>	<u>703 447</u>
a - En faveur d'établissements bancaires	100 641	75 466
b - En faveur de la clientèle	454 024	467 981
c - En faveur de l'Etat	160 000	160 000
Crédits documentaires	<u>324 711</u>	<u>409 103</u>
a - Débiteurs par accréditifs export devises	28 207	46 784
b - Débiteurs par accréditifs import devises	296 504	362 319
Actifs donnés en garantis		
<i>Total des passifs éventuels</i>	1 039 376	1 112 550
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	<u>268 236</u>	<u>211 571</u>
a - Crédits notifiés et non utilisés	268 236	211 571
Engagements sur titres	<u>8 795</u>	<u>5 530</u>
a - Participations non libérées	5 216	2 820
b - Autres	3 579	2 710
<i>Total des engagements donnés</i>	277 031	217 101
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement reçus	<u>0</u>	<u>114</u>
Garanties reçues	<u>476 327</u>	<u>530 752</u>

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2 009	2 008 (*)
Intérêts et revenus assimilés		305 855	298 337
Commissions		46 395	45 955
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières		46 859	49 227
Revenus du portefeuille investissement		8 206	7 699
<i>Total des produits d'exploitation bancaire</i>		407 315	401 218
Intérêts encourus et charges assimilées		(148 019)	(169 097)
Commissions encourues		(829)	(829)
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		(679)	(1 825)
<i>Total des charges d'exploitation bancaire</i>		(149 527)	(171 751)
<i>Produit net bancaire</i>		257 788	229 467
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif		(63 437)	(64 042)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement		3 127	(500)
Autres produits d'exploitation		76 461	59 653
Frais de personnel		(103 274)	(87 673)
Charges générales d'exploitation		(83 621)	(63 722)
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		(4 613)	(5 237)
<i>Résultat d'exploitation</i>		82 431	67 946
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	7	(89)	(1 930)
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		(822)	(12)
<i>Résultat avant impôt</i>		81 520	66 004
Impôt sur les bénéfices	14	(16 115)	(13 513)
Intérêts minoritaires		(19 376)	(19 226)
<i>Résultat de l'exercice, part du groupe</i>		46 029	33 265

(*) Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note 1)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2 009	2 008 ^(*)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		393 271	382 632
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		(154 659)	(177 285)
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		7 781	18 188
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		123 199	(710 470)
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		195 537	563 958
6- Titres de placement		(23 773)	(49 531)
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(155 252)	(133 983)
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		37 768	109 794
9- Impôt sur les sociétés		(21 336)	(3 125)
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles</i>		402 534	178
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 539	7 961
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		3 627	(9 807)
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		(10 014)	(5 164)
4- Plus-values sur titres de participations		7 547	1 957
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</i>		6 699	(5 052)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
1- Actions propres		3 494	(280)
2- Emission d'actions par la mère		45 000	-
3- Emission d'actions par les filiales		38 969	46 157
4- Emission d'emprunts		45 000	-
5- Remboursement d'emprunts		(21 878)	(21 578)
6- Augmentation / diminution des ressources spéciales		(37 215)	(11 589)
7- Dividendes versés		(18 864)	(18 827)
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>		54 506	(6 117)
Effet de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et les équivalents de liquidités		-	-
Augmentation nette des liquidités et équivalents de liquidités		463 739	(10 992)
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	16	346 317	357 308
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	16	810 055	346 317

^(*) Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note 1)

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du groupe BNA, présentés en milliers de Dinars, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie aux établissements de crédit.

ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE

1- En raison de l'influence notable exercée par la BNA sur la société STIA, la participation de la Banque au capital de cette dernière a été traitée, en consolidation, par mise en équivalence.

Suite à la décision de la CAREPP du 25 Novembre 2008 telle qu'entérinée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la STIA réunie le 27 Mars 2009, il a été procédé, au cours de l'exercice 2009, à la cession de la totalité des éléments d'actifs de la société sous forme d'une unité fonctionnelle à des investisseurs privés.

En conséquence, la BNA, a perdu, en substance, le pouvoir de participer aux décisions liées à l'utilisation des éléments d'actifs de la STIA ainsi que l'accès à ceux-ci.

L'exclusion, à partir du 27 Mars 2009, de la STIA du périmètre des états financiers consolidés de la Banque Nationale Agricole, consécutive à cette perte de l'influence notable a justifié la comptabilisation de la participation de la BNA dans son entreprise déconsolidée à sa valeur comptable de consolidation à cette date, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

Les titres STIA détenus par la BNA présentent au 27 Mars 2009 une valeur nulle compte tenu de la prise en compte par la consolidante de sa quote-part dans les résultats accumulés déficitaires dégagés par la première lors des exercices antérieurs.

2- Certains postes des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2008 ont été retraités pour tenir compte des reclassements suivants :

Libellé	Ancien poste	Nouveau poste	31 Décembre 2008
Profit/opération d'arbitrage rejets monétique	PR7	PR8/CH9	27
Commissions perçues sur change manuel	PR2	PR3	2 808
Pertes et profits sur cession "travelers checks"	PR2	PR3	(6)
Prêts sur le marché monétaire en devises BCT	AC2	AC1	82 223
Intérêts à percevoir / Prêts sur le MM en devises BCT	AC2	AC1	169

Libellé (suite)	Ancien poste	Nouveau poste	31 Décembre 2008
Intérêts à percevoir /arrêté de comptes sociétés de leasing	AC3A	AC2	5
Intérêts à servir /arrêté de comptes sociétés de leasing	PA3A	PA2	5
Billets de banques étrangers en devises	AC1	PA3B	1 240

REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

REGLES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

□ *Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés*

Les états financiers consolidés relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2009 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation.

Pour expliquer l'importance des différentes activités au sein du groupe, une information sectorielle est fournie en note 15.

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

□ *Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles entités opérant dans le secteur financier*

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque Nationale Agricole est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SYNTHESE

La présentation des états financiers consolidés du groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque Nationale Agricole et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci. A moins que cela ne soit impraticable, les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

METHODES DE CONSOLIDATION

□ Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

□ *Sociétés consolidées par mise en équivalence*

Les entreprises associées sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves.
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence".
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

La part du groupe dans une entreprise associée est l'agrégation des participations dans cette entreprise associée détenues par la BNA et ses filiales. Pour cet objectif les participations détenues par les autres entreprises associées du groupe sont ignorées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque consolidante dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagé par quelque moyen que ce soit.

Si l'entreprise mise en équivalence enregistre ultérieurement des bénéfices, la banque consolidante ne reprend en compte sa quote-part dans ces profits qu'après qu'elle ait dépassé sa quote-part de pertes nettes non prises en compte.

REGLES DE CONSOLIDATION

□ *Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

□ *Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

□ *Opérations réciproques*

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au

groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

□ *Actions émises par la BNA détenues par le groupe*

Les actions émises par la BNA et acquises avec pour objectif de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par le groupe sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les capitaux propres consolidés.

□ *Intégration globale des OPCVM*

A l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants :

Frais de négociation

Les frais occasionnés par les opérations d'achat et de vente de titres détenus par les OPCVM sont directement imputés en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

Les plus ou moins-values sur titres détenus par les OPCVM qui correspondent au solde de la variation au cours de l'exercice des plus ou moins-values potentielles sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres

Les plus (ou moins) values sur titres correspondant au résultat réalisé sur les opérations de cession de titres effectuées au cours de l'exercice sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

COMPTABILISATION DES PRETS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

☐ **Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle**

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont constatés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

☐ **Comptabilisation des revenus sur prêts de la clientèle**

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus et comptabilisés dans les comptes de produits au moment du déblocage de ces crédits et font, le cas échéant, l'objet de régularisation en fin de mois, pour la partie non courue.

Les intérêts échus sur crédits à long et moyen terme et relatifs à l'exercice en cours sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement.

Les intérêts échus et non encore encaissés sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les agios sur les comptes courants débiteurs relatifs à des engagements classés parmi les classes B2, B3, B4 et B5 sont réservés et présentés, lors de l'arrêté, en déduction des comptes courants débiteurs.

Les agios sur créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE-TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Le portefeuille-titres consolidé est classé en deux catégories.

Le portefeuille d'investissement et le portefeuille-titres commercial.

☐ **Portefeuille d'investissement et revenus y afférents**

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- ☐ Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe mais non détenus à des fins de contrôle (titres de participation non consolidés).
- ☐ Les titres à revenu fixe acquis par le groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires)

- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées ainsi qu'il suit :

Titres de participation à caractère durable (non consolidés) :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par le groupe sont pris en compte en résultat dès leur encaissement.

Titres d'investissement

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée par leur détention.

Titres représentant des participations-financement

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession de titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les participations-financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits à mesure qu'elles sont courues, lorsque leur encaissement effectif est jugé raisonnablement sûr.

A défaut, elles sont constatées en bloc lors de la cession. Elles sont présentées au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Revenus du portefeuille titres d'investissement ».

□ **Portefeuille titres commercial :**

Le portefeuille titres commercial consolidé se compose des titres à revenu fixe et/ou à revenu variable détenus à des fins de transaction ou de placement.

Les titres émis par l'Etat (bons de trésor) et acquis dans le cadre de l'activité d'intermédiation de la consolidante (titres acquis en vue de leur placement auprès de la clientèle) sont comptabilisés en titres de transaction. La partie des titres rétrocédée à la clientèle (autres que les filiales intégrées globalement) est présentée de façon compensée en déduction du poste « Titres de transaction ».

Conséquemment, les revenus afférents à ces titres et les charges relatives à leur rétrocession aux clients sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée, et sont présentées d'une manière compensée.

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

Les plus ou moins values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous l'intitulé « Autres capitaux propres consolidés ».

La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé « Intérêts des minoritaires ».

PROVISIONS POUR RISQUES SUR PRETS ET PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES

□ **Provisions pour risques sur prêts :**

La provision pour risques sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis
- B5- Actifs en contentieux

Le taux de provisionnement retenu par la Banque consolidante correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provisions par classe de risque appliqués sont les suivants :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%
B5- Actifs en contentieux	100%

□ **Provisions sur participations non consolidées :**

A la date d'arrêté, les titres de participation non consolidés sont évalués à leur valeur d'usage et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés.
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les autres titres.

COMPTABILISATION DES DEPOTS DE LA CLIENTELE ET DES CHARGES Y AFFERENTES

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire BCT n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

VALEURS IMMOBILISEES :

Les immobilisations sont comptabilisées, à la date d'entrée, au coût d'acquisition historique incluant le prix d'achat hors taxes, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs hors taxes déductibles.

Les immobilisations sont amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les taux d'amortissement appliqués par le groupe se détaillent comme suit :

Immeubles	2-5%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de Bureau	10-15%
Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
Matériel informatique	15-33%
Logiciels informatiques	33%
Agencement, aménagement et installations	10%

IMPOTS SUR LE RESULTAT

□ **Impôts courants**

Les sociétés du groupe BNA sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

□ **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

Pour l'exercice 2009 et au-delà, les **taux d'imposition effectifs** retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres		
BNA Capitaux	30%	30%
SOFINREC	35%	35%
SICAR INVEST	35%	0%
SIP SICAR	35%	0%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	30%	20%
ESSOUKNA	30%	20%
SIVIA	30%	30%
SPI MADINA	30%	30%
LES ŒILLETS	30%	30%
Agriculture		
Société Agricole IFRIKIA	10%	10%
Services Informatiques		
Tunisie Informatique Services	30%	30%
Autres activités		
SOGEST	30%	30%
AGROSERVICES	30%	30%
ZIED SARL	30%	30%

INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe est géré essentiellement en quatre pôles d'activités :

- Les services financiers : Ce pôle regroupe les entités qui ont le statut d'établissement de crédit ainsi que les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement direct des activités des établissements de crédit ou relève des services auxiliaires de celles-ci (Intermédiation en bourse, recouvrement de créances, capital-risque, gestion de portefeuille,...)
- La promotion immobilière : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi n° 90-17 du 26 février 1990 pour exercer à titre professionnel des opérations de lotissement, et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitation ainsi que la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs ou semi-collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif.
- L'agriculture : Ce pôle regroupe les entités impliquées dans l'utilisation des ressources naturelles disponibles en vue d'augmenter la production agricole.
- Les services informatiques : Ce pôle regroupe les entités spécialisées dans la maintenance et la commercialisation des équipements et des logiciels informatiques

L'information sectorielle est uniquement déclinée par secteur d'activité faute d'identification de secteurs géographiques engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposés à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au groupe.

NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 21 entités au 31 décembre 2009 :

- **18** filiales traitées par intégration globale ;
- **3** entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2009 par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2008 sont les suivantes :

Société	Entrée	Sortie	Nature	Observations
STIA	-	X	Entreprise associée	Perte de l'influence notable consécutive à la cession de la totalité des éléments d'actifs sous forme d'une unité fonctionnelle.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Etablissements de crédit			
Banque Nationale Agricole	IG	100,00%	98,53%
Services financiers			
BNA Capitaux	IG	100,00%	97,98%
SOFINREC	IG	100,00%	96,40%
SIACR INVEST	IG	49,13%	41,58%
SIP SICAR	IG	100,00%	35,59%
SOIVM SICAF	IG	100,00%	74,30%
SICAF Participations	IG	100,00%	98,53%
SICAV BNA	IG	22,38%	19,87%
Placement Obligataire SICAV	IG	0,08%	0,05%
TUNIS-RE	ME	25,08%	22,39%
SODINO	ME	22,98%	22,64%
Promotion immobilière			
SIMPAR	IG	42,08%	33,48%
ESSOUKNA	IG	70,56%	23,73%
SIVIA	IG	99,99%	42,11%
SPI MADINA	IG	99,99%	40,94%
LES ŒILLETS	IG	100,00%	52,56%
Agriculture			
Société Agricole IFRIKIA	IG	100,00%	38,16%
Services Informatiques			
Tunisie Informatique Services	IG	68,00%	43,79%
Autres activités			
SOGEST	IG	94,74%	44,73%
AGROSERVICES	IG	29,85%	29,41%
ZIED SARL	IG	100,00%	30,75%
GENERALE DES VENTES	ME	50,00%	49,26%

IG: Intégration globale

ME: Mise en équivalence

NOTE 3 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES

Le détail de cette rubrique se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 009	2 008
A-Créances sur les établissements bancaires	<u>110 595</u>	<u>73 154</u>
Comptes à vue	5 087	5 421
Prêts sur le marché monétaire dinars	105 170	39 752
Prêts sur le marché monétaire devises	-	27 092
Intérêts à percevoir	338	889
B-Créances sur les établissements financiers	<u>2 942</u>	<u>5</u>
Comptes à vue	2 908	-
Intérêts à recevoir	34	5
Total	113 537	73 159

NOTE 4 – CREANCES SUR LA CLIENTELE

La composition et l'évolution de l'encours net des Créances sur la clientèle au 31 décembre 2009 se détaillent comparativement comme suit :

En milliers de dinars	Encours brut	Créances rattachées	Produits perçus d'avance	Provisions	AgiOS réservés	Encours net
Engagements agricoles	<u>632 010</u>	<u>299 464</u>	<u>(1 697)</u>	-	<u>(293 635)</u>	<u>636 142</u>
Comptes débiteurs	18 072	-	-	-	-	18 072
Autres concours à la clientèle	330 803	44 066	(1 697)	-	(39 278)	333 894
Crédits sur ressources spéciales	283 135	255 398	-	-	(254 357)	284 176
Engagements commerciaux et industriels	<u>3 960 478</u>	<u>73 778</u>	<u>(10 585)</u>	-	<u>(96 439)</u>	<u>3 927 232</u>
Comptes débiteurs	492 149	17 577	-	-	(32 339)	477 388
Autres concours à la clientèle	3 264 903	44 332	(10 585)	-	(54 070)	3 244 580
Crédits sur ressources spéciales	203 425	11 869	-	-	(10 030)	205 264
Comptes courants associés	<u>680</u>	-	-	-	-	<u>680</u>
Créances / fonds propres prises en charge par l'état	<u>27 445</u>	-	-	-	-	<u>27 445</u>
Coût amorti des créances bancaires détenues par des SRC	-	-	-	-	-	<u>45 482</u>
Provisions	-	-	-	<u>(348 084)</u>	-	<u>(348 084)</u>
Total au 31 Décembre 2009	4 620 613	373 242	(12 282)	(348 084)	(390 074)	4 288 897
Total au 31 Décembre 2008						4 467 447

NOTE 5 – PORTEFEUILLE COMMERCIAL

Le détail de cette rubrique se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 009			2 008	
	Valeur brute	Créances et dettes rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres à revenu variable					
Actions cotées	7 934	-	(410)	7 524	7 167
Actions non cotés	-	-	-	-	-
Parts OPCVM	51 672	-	-	51 672	46 035
<i>Total des titres à revenu variable</i>	<u>59 607</u>	-	<u>(410)</u>	<u>59 196</u>	<u>53 202</u>
Titres à revenu fixe					
Effets publics & valeurs assimilées	417 365	1 382	-	418 747	463 188
Obligations	112 848	2 922	-	115 770	85 741
Billets de trésorerie	28 360	486	-	28 846	34 773
<i>Total des titres à revenu fixe</i>	<u>558 573</u>	<u>4 790</u>	-	<u>563 363</u>	<u>583 702</u>
<i>Total</i>	618 180	4 790	(410)	622 559	636 905

NOTE 6 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille-titres d'investissement est passée de 281.912 KDT au 31/12/2008 à 273.894 KDT au 31/12/2009. Cette évolution se détaille comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 009				2 008	
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Intérêts réservés	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres d'investissement	24 909	194	-	-	<u>25 103</u>	<u>24 049</u>
Participations-financement (Titres en rétrocession)	48 466	454	(15 221)	(207)	33 492	32 850
Parts dans les entreprises liées non consolidées	10 799	-	(6 919)	-	3 880	3 880
Titres de participation	54 745	54	(7 705)	-	47 094	45 933
Créances prises en charge par l'Etat	164 262	63	-	-	<u>164 325</u>	<u>175 200</u>
<i>Total</i>	303 181	765	(29 846)	(207)	273 894	281 912

NOTE 7 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

La valeur d'équivalence des titres émis par des entreprises associées, s'élève à 19.067 KDT au 31/12/2009 contre 19.877 KDT au 31/12/2008. Le détail de ce poste se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 009				2 008	
	Quote-part dans les capitaux achetés	Goodwill	Quote-part dans les réserves	Quote part dans les résultats	Valeur d'équivalence	Valeur d'équivalence
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)+(2)+(3)+(4)	
TUNIS-RE	10 302	-	2 810	1 099	14 210	13 833
GENERALE DES VENTES	2 000	-	(328)	(1 029)	642	1 672
SODINO	3 260	380	732	(158)	4 214	4 372
<i>Total</i>	15 562	380	3 214	(89)	19 067	19 877

NOTE 8 – AUTRES ACTIFS

Le détail de cette rubrique se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 009	2 008
Comptes d'attente & de régularisation	38 132	39 383
Actifs d'impôts exigibles	4 319	3 449
Actifs d'impôts différés	20 936	18 061
Stocks des activités de transformation	107 359	104 483
Autres	43 055	44 488
<i>Total</i>	213 801	209 864

NOTE 9 – AUTRES PASSIFS

Le détail de cette rubrique se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 009	2 008
Provisions pour passifs et charges	11 226	8 226
Comptes d'attente & de régularisation	134 123	144 164
Passifs d'impôts exigibles	2 927	2 526
Passifs d'impôts différés	16 546	12 829
Autres	59 633	62 749
<i>Total</i>	224 455	230 494

NOTE 10 – ACTIONS PROPRES ET D'AUTOCONTROLE

Figurent sous cet intitulé, la contrepartie versée par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé « Actions propres et d'autocontrôle ».

Cette rubrique totalisant au 31/12/2009 2.681 KDT contre 6.122 KDT au 31/12/2008 se décompose comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 009	2 008
Actions propres détenues par la BNA	3	3 678
Actions d'auto-contrôle détenues par les filiales	6 560	6 400
± Value sur actions propres et d'auto-contrôle	(49)	53
Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle	(321)	(385)
Part des minoritaires	(3 512)	(3 625)
<i>Total</i>	2 681	6 122

NOTE 11 – RESERVES CONSOLIDEES

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la Banque consolidante dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle ou de l'influence notable jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31/12/2009 à 195.778 KDT contre 158.786 KDT au 31/12/2008. Leur détail peut être présenté comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 009	2 008
A- Contribution de la BNA (mère consolidante)	<u>168 228</u>	<u>135 894</u>
B- Contribution des filiales	<u>27 550</u>	<u>22 892</u>
Contribution positive	28 921	24 364
Contribution négative	(1 371)	(1 472)
<i>Total</i>	195 778	158 786

NOTE 12 – AUTRES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Cette rubrique, totalisant au 31/12/2009 131.165 KDT contre 130.359 KDT au 31/12/2008, se décompose comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 009	2 008
Dotation Etat BNA (133 mDT)	133 000	133 000
Plus ou moins values potentielles sur titres détenus par des OPCVM	(457)	(143)
Plus ou moins values réalisées sur titres détenus par des OPCVM	1 117	271
Frais de négociation des OPCVM	(15)	(1)
Part des minoritaires	(2 480)	(2 767)
<i>Total</i>	131 165	130 359

NOTE 13 – RESULTAT DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE

L'exercice clos le 31/12/2009 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 46.029 KDT contre un résultat de même nature de 33.265 KDT au 31/12/2008. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 009	2 008
A- Contribution de la BNA (mère consolidante)	<u>40 892</u>	<u>27 949</u>
B- Contribution des filiales	<u>5 136</u>	<u>5 315</u>
Contribution positive	5 848	5 460
Contribution négative	(712)	(145)
Total	46 029	33 265

NOTE 14 – IMPOT SUR LE RESULTAT

Le détail de cette rubrique se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 009	2 008
Charge fiscale courante (impôts exigibles)	15 902	14 436
Charge fiscale différée	4 175	3 834
Produits d'impôts différés	(3 962)	(4 757)
Total de la charge d'impôt	16 115	13 513

NOTE 15 – INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle sur les pôles d'activités retenus se présente comme suit pour les exercices clos le 31/12/2009 et le 31/12/2008 :

	Services financiers		Promotion immobilière		Agriculture		Services informatiques		Autres activités		Eliminations entre secteurs		Consolidé	
	2 009	2 008	2 009	2 008	2 009	2 008	2 009	2 008	2 009	2 008	2 009	2 008	2 009	2 008
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES														
Produits externes														
<i>Produits concourant à la formation du PNB</i>	407 076	399 592	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Produits ne concourant pas à la formation du PNB</i>	-	-	63 518	64 641	-	-	896	785	2 653	2 532				
Produits provenant de transactions avec d'autres secteurs	6 007	6 470	253	353	-	1	586	400	1 049	968	(7 895)	(8 190)		
Total	413 083	406 061	63 771	64 993	0	1	1 482	1 185	3 702	3 500	(7 895)	(8 190)	474 143	467 549
2. RESULTAT														
Résultat sectoriel	75 565	60 209	14 396	17 083	(37)	(40)	(693)	(1 948)	221	161	(7 634)	(7 692)	81 817	67 773
Charges non affectées													(31)	(354)
Résultat opérationnel													81 786	67 420
Charges financières des secteurs non financiers													(33)	(156)
Produits des placements des secteurs non financiers													313	595
Part du résultat net dans les entreprises associées	(312)	(2 238)	223	308	-	-	-	-	-	-			(89)	(1 930)
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires													(457)	74
Impôt sur le résultat													(16 115)	(13 513)
Résultat net de l'exercice													65 405	52 491
AUTRES INFORMATIONS														
Actifs sectoriels	5 848 055	5 746 322	109 718	106 788	9	-	348	423	2 395	2 655			5 960 524	5 856 189
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence	16 177	17 064	2 890	2 813	-	-	-	-	-	-			19 067	19 877
Passifs sectoriels	5 081 131	5 114 208	16 510	12 885	64	60	545	636	1 144	1 215			5 099 395	5 129 004
Dotations aux amortissements	4 211	4 823	277	345	-	-	-	-	83	69			4 571	5 237

NOTE 16 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités consolidés s'élèvent au 31/12/2009 à 810.055 KDT contre 346.317 KDT au 31/12/2008 soit une variation nette positive de 463.739 KDT expliquée dans l'état des flux de trésorerie consolidé.

Le détail des composantes des liquidités et équivalents de liquidités se présente comparativement comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 009	2 008
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	60 326	85 921
Banques et organismes spécialisés	(1 180)	(24 015)
Placements / Emprunts sur Marché Monétaire	429 350	(76 510)
Bons de trésor	302 199	339 970
Billets de trésorerie	19 360	20 950
<i>Total</i>	810 055	346 317

Détermination des réserves consolidées du groupe "BNA"

en DT

	% d'intérêts		Exercice 2009 (2)		Exercice 2008 (1)		Variation nette
	2009	2008	Contribution positive	Contribution négative	Contribution positive	Contribution négative	(2)-(1)
Contribution de la société mère (BNA)	98,53%	97,99%	168 227 672	-	135 894 311	-	32 333 361
Contribution des filiales			28 920 952	(1 370 777)	24 364 152	(1 472 466)	4 658 489
SOIVM SICAF	74,30%	73,97%	843 448	-	863 086	-	(19 637)
SICAV BNA	19,87%	21,48%	43 354	-	28 941	-	14 413
BNA Capitaux	97,98%	97,45%	3 017 204	-	2 352 167	-	665 037
Placement Obligataire SICAV	0,05%	0,06%	-	(111)	-	(114)	3
SICAR Invest	41,58%	41,37%	710 271	-	620 354	-	89 917
SIP SICAR	35,59%	35,58%	21 101	-	71 123	-	(50 022)
SOFINREC	96,40%	95,87%	12 863 241	-	11 447 486	-	1 415 755
SICAF Participations	98,53%	97,99%	348 061	-	94 320	-	253 742
SIMPAR	33,48%	33,52%	4 642 813	-	3 995 406	-	647 407
ESSOUKNA	23,73%	23,75%	2 812 361	-	2 256 463	-	555 898
SIVIA	42,11%	42,05%	2 519 947	-	1 615 082	-	904 864
SPI EL MEDINA	40,94%	40,90%	-	(109 122)	-	(229 173)	120 051
SOGEST	44,73%	44,65%	744 432	-	670 162	-	74 270
LES ŒILLETS	52,56%	52,40%	-	(440 982)	-	(613 985)	173 002
TIS	43,79%	43,62%	-	(300 424)	-	(106 143)	(194 281)
ZIED SARL	30,75%	32,45%	41 191	-	32 949	-	8 242
AGROSERVICES	29,41%	29,25%	313 529	-	316 613	-	(3 084)
IFRIKIA	38,16%	38,13%	-	(520 139)	-	(523 051)	2 912
Total Général			197 148 624	(1 370 777)	160 258 463	(1 472 466)	36 991 849
Réserves consolidées				195 777 847		158 785 997	

Tableau de passage des résultats individuels de la mère et des filiales au résultat consolidé

	BNA	SOFINEREC	BNA Capitaux	SIP	SOIVM	SICAR
R prise du résultat figurant dans les états financiers individuels	40 298 750	660 315	2 099 836	(247 929)	1 015 237	220 819
Elimination des dividendes sur titres consolidés	(1 288 465)	-	(1 163)	-	(19 592)	(20 400)
Elimination des reprises sur provisions pour dépréciation des titres consolidés	(100 050)	-	(8 046)	-	(175 257)	(295 705)
Elimination des dotations aux provisions pour dépréciation des titres consolidés	3 401 260	-	-	-	-	-
Elimination du résultat de cession des créances	(162 335)	-	-	-	-	-
Reconstitution, à base consolidée, des produits générés par les créances cédées	-	765 385	-	-	-	-
Ajustement des produits et charges non constatés réciproquement	-	-	(19 286)	-	-	-
Amortissement des écarts d'acquisition positifs	(3 389)	-	-	-	-	-
Amortissement des écarts d'évaluation positifs	-	-	-	-	-	-
Elimination marge sur cession interne d'immobilisations	-	-	-	-	-	-
Elimination des dotations aux provisions pour dépréciation des créances intra-groupe	-	-	-	-	-	28 532
Correction des amortissements sur immobilisations vendues par sociétés du groupe	44 696	7 791	5 505	1 286	-	7 214
Retraitement des immobilisations réévaluées légalement en 1992	309 926	-	-	-	-	-
Correction des charges et produits sur fonds gérés	(120 043)	-	-	-	-	-
Elimination des provisions pour IDR, à des fins d'homogénéisation	-	2 419	-	-	-	6 897
Correction des titres de placement sur sociétés consolidées	1 129	-	9 850	-	-	8 493
Elimination des charges financières incorporées au coût des actifs qualifiants	-	-	-	-	-	-
Gains sur titres consolidés	52 685	-	4	-	-	-
Reclassement du résultat de cession sur titres d'autocontrôle	-	-	(4 072)	-	(40 828)	53 193
Réestimation des capitaux propres d'ouverture des entreprises associées	(297 292)	-	-	-	-	-
Quote-part dans les résultats des entreprises associées bénéficiaires	1 146 379	-	-	-	-	-
Quote-part dans les résultats des entreprises associées déficitaires	(1 187 290)	-	-	-	-	-
Incidence positive de la fiscalité différée	97 620	2 777 840	15 412	-	-	-
Incidence négative de la fiscalité différée	(691 336)	(2 995 906)	(158 216)	-	-	-
Résultat retraité base de partage dans les états financiers consolidés	41 502 246	1 217 844	1 939 824	(246 642)	779 560	9 044
% d'intérêt du groupe en 2009	98,53%	96,40%	97,98%	35,59%	74,30%	41,58%
Partage des résultats en fonction des pourcentages d'intérêt	40 892 407	1 173 943	1 900 628	(87 787)	579 228	3 760
Partage particulier des résultats des filiales déficitaires	-	-	-	-	-	-
Résultat consolidé au 31 décembre 2009						

Tableau de passage des résultats individuels de la mère et des filiales au résultat consolidé

	T.I.S	SICAV BNA	POS	SIVIA	SIMPAR	MADINA
Reprise du résultat figurant dans les états financiers individuels	(129 393)	21 104	14 151 687	873 852	3 655 749	119 224
Elimination des dividendes sur titres consolidés	(3 418)	(10 000)	-	(204 805)	(926 741)	(24 161)
Elimination des reprises sur provisions pour dépréciation des titres consolidés	-	-	-	(193 821)	(81 652)	(76 013)
Elimination des dotations aux provisions pour dépréciation des titres consolidés	-	-	-	-	-	-
Elimination du résultat de cession des créances	-	-	-	-	-	-
Reconstitution, à base consolidée, des produits générés par les créances cédées	-	-	-	-	-	-
Ajustement des produits et charges non constatés réciproquement	-	-	-	(6 218)	(39 656)	(26 059)
Amortissement des écarts d'acquisition positifs	-	-	-	(2 349)	-	(1 478)
Amortissement des écarts d'évaluation positifs	-	-	-	(146)	-	(94)
Elimination marge sur cession interne d'immobilisations	(48 275)	-	-	(212 958)	-	-
Elimination des dotations aux provisions pour dépréciation des créances intra-groupe	488	-	-	-	-	-
Correction des amortissements sur immobilisations vendues par sociétés du groupe	-	-	-	430	302	-
Retraitement des immobilisations réévaluées légalement en 1992	-	-	-	-	-	-
Correction des charges et produits sur fonds gérés	-	-	-	-	-	-
Elimination des provisions pour IDR, à des fins d'homogénéisation	-	-	-	21 596	-	-
Correction des titres de placement sur sociétés consolidées	-	-	-	3 072	(62)	(1)
Elimination des charges financières incorporées au coût des actifs qualifiants	-	-	-	380 775	4 364	(1 060 453)
Gains sur titres consolidés	2	-	-	1 121	6 839	574
Reclassement du résultat de cession sur titres d'autocontrôle	-	-	-	-	(48 644)	-
Réestimation des capitaux propres d'ouverture des entreprises associées	-	-	-	(4 311)	(63 664)	(4 311)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées bénéficiaires	-	-	-	15 732	245 491	15 732
Quote-part dans les résultats des entreprises associées déficitaires	-	-	-	-	-	-
Incidence positive de la fiscalité différée	571	-	-	64 321	44 147	344 057
Incidence négative de la fiscalité différée	(146)	-	-	(191 864)	(15 422)	-
Résultat retraité base de partage dans les états financiers consolidés	(180 172)	11 104	14 151 687	544 427	2 781 051	(712 984)
% d'intérêt du groupe en 2009	43,79%	19,87%	0,05%	42,11%	33,48%	40,94%
Partage des résultats en fonction des pourcentages d'intérêt	-	2 206	6 927	229 233	931 053	-
Partage particulier des résultats des filiales déficitaires	(180 172)	-	-	-	-	(443 113)
Résultat consolidé au 31 décembre 2009						

Tableau de passage des résultats individuels de la mère et des filiales au résultat consolidé

	<i>LES ŒILLETS</i>	<i>ESSOUKNA</i>	<i>SOGEST</i>	<i>IFRIKIA</i>	<i>AGRO- SERVICES</i>	<i>ZIED</i>
Reprise du résultat figurant dans les états financiers individuels	228 911	3 104 174	204 379	13 559	73 414	113 361
Elimination des dividendes sur titres consolidés	-	(116 115)	(114 013)	-	-	(114 824)
Elimination des reprises sur provisions pour dépréciation des titres consolidés	-	(73 970)	(6 346)	-	-	-
Elimination des dotations aux provisions pour dépréciation des titres consolidés	-	-	-	-	-	-
Elimination du résultat de cession des créances	-	-	-	-	-	-
Reconstitution, à base consolidée, des produits générés par les créances cédées	-	-	-	-	-	-
Ajustement des produits et charges non constatés réciproquement	-	(53 728)	(1 775)	-	-	-
Amortissement des écarts d'acquisition positifs	-	-	(1 188)	-	-	-
Amortissement des écarts d'évaluation positifs	-	-	(77)	-	-	-
Elimination marge sur cession interne d'immobilisations	-	-	-	-	-	-
Elimination des dotations aux provisions pour dépréciation des créances intra-groupe	-	-	-	-	-	-
Correction des amortissements sur immobilisations vendues par sociétés du groupe	-	788	3 303	-	12	-
Retraitement des immobilisations réévaluées légalement en 1992	-	-	-	-	-	-
Correction des charges et produits sur fonds gérés	-	-	-	-	-	-
Elimination des provisions pour IDR, à des fins d'homogénéisation	-	-	-	-	-	-
Correction des titres de placement sur sociétés consolidées	-	161	(198)	-	-	(440)
Elimination des charges financières incorporées au coût des actifs qualifiants	291 914	81 968	-	-	-	-
Gains sur titres consolidés	-	840	39	-	-	-
Reclassement du résultat de cession sur titres d'autocontrôle	-	-	-	-	-	-
Réévaluation des capitaux propres d'ouverture des entreprises associées	-	(4 311)	-	-	-	-
Quote-part dans les résultats des entreprises associées bénéficiaires	-	15 732	-	-	-	-
Quote-part dans les résultats des entreprises associées déficitaires	-	-	-	-	-	-
Incidence positive de la fiscalité différée	-	61 856	692	-	-	499
Incidence négative de la fiscalité différée	(87 574)	(31 891)	(2 370)	-	(4)	(367)
Résultat retraité base de partage dans les états financiers consolidés	433 250	2 985 504	82 447	13 559	73 422	(1 771)
% d'intérêt du groupe en 2009	52,56%	23,73%	44,73%	38,16%	29,41%	30,75%
Partage des résultats en fonction des pourcentages d'intérêt	227 704	708 355	36 877	5 173	21 595	(545)
Partage particulier des résultats des filiales déficitaires	-	-	-	-	-	-
Résultat consolidé au 31 décembre 2009						

Tableau de passage des résultats individuels de la mère et des filiales au résultat consolidé

	<i>SICAF Participation</i>	<i>Résultat Consolidé</i>
Reprise du résultat figurant dans les états financiers individuels	21 547	
Elimination des dividendes sur titres consolidés	-	
Elimination des reprises sur provisions pour dépréciation des titres consolidés	-	
Elimination des dotations aux provisions pour dépréciation des titres consolidés	-	
Elimination du résultat de cession des créances	-	
Reconstitution, à base consolidée, des produits générés par les créances cédées	-	
Ajustement des produits et charges non constatés réciproquement	-	
Amortissement des écarts d'acquisition positifs	-	
Amortissement des écarts d'évaluation positifs	-	
Elimination marge sur cession interne d'immobilisations	-	
Elimination des dotations aux provisions pour dépréciation des créances intra-groupe	-	
Correction des amortissements sur immobilisations vendues par sociétés du groupe	23	
Retraitement des immobilisations réévaluées légalement en 1992	-	
Correction des charges et produits sur fonds gérés	-	
Elimination des provisions pour IDR, à des fins d'homogénéisation	-	
Correction des titres de placement sur sociétés consolidées	102	
Elimination des charges financières incorporées au coût des actifs qualifiants	-	
Gains sur titres consolidés	-	
Reclassement du résultat de cession sur titres d'autocontrôle	-	
Réestimation des capitaux propres d'ouverture des entreprises associées	-	
Quote-part dans les résultats des entreprises associées bénéficiaires	-	
Quote-part dans les résultats des entreprises associées déficitaires	-	
Incidence positive de la fiscalité différée	-	
Incidence négative de la fiscalité différée	(44)	
Résultat retraité base de partage dans les états financiers consolidés	21 628	
% d'intérêt du groupe en 2009	98,53%	
Partage des résultats en fonction des pourcentages d'intérêt	21 310	46 652 068
Partage particulier des résultats des filiales déficitaires	-	(623 285)
Résultat consolidé au 31 décembre 2009		46 028 784